

Le cas lanaudois

Depuis le 1^{er} avril 2014, les MRC Les Moulins, de l'Assomption et de Montcalm sont réglementées au niveau de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Dorénavant, dans ces MRC limitrophes à la Matawinie, tout bois de chauffage ou résidus de bois doivent faire l'objet d'un certificat de circulation de l'ACIA afin de circuler hors de la zone. **Cela démontre que l'agrile du frêne est aux portes de la MRC de Matawinie et que le principe de précaution doit prévaloir.** Selon l'ACIA, l'insecte ravageur pourrait envahir toute la région de Lanaudière et menacer l'ensemble des frênes en plus ou moins 40 ans.

Qu'est-ce que les municipalités peuvent faire?

À titre d'intervenants ayant des liens directs avec la population, les municipalités locales peuvent informer directement leurs citoyens sur les bonnes pratiques à appliquer afin de limiter les risques de propagation de l'agrile du frêne en Matawinie. Les municipalités peuvent notamment proscrire la plantation du frêne, planter une diversité d'essence afin d'éviter la monoculture et surtout inciter la population à acheter le bois localement. Plusieurs moyens sont à leur disposition afin de diffuser l'information notamment par l'entremise de leurs sites internet, les réseaux sociaux, dans les bulletins transmis aux citoyens ou par la distribution de dépliants de sensibilisation. Le message doit être clair : ***Ne déplacez pas de bois de chauffage!***

Nos coordonnées:

Édith Gravel
directrice du Service d'aménagement
450-834-5441 #7031
edithgravel@matawinie.org

Maxime Larochelle
aménagiste et coordonnateur
régional des cours d'eau
450-834-5441 #7032
mlarochelle@matawinie.org

Nadia Maheu
conseillère en gestion des matières résiduelles
450-834-5441 #7034
nadiamaheu@matawinie.org

Sonia Picard
technicienne en géomatique
450-834-5441 #7033
soniapicard@matawinie.org

Claudine Mireault
secrétaire
450-834-5441 #7030
claudinemireault@matawinie.org

En cas de découverte d'un arbre qui présenterait des signes démontrant la présence de l'agrile du frêne, veuillez contacter sans délai l'ACIA au 1-866-463-6017. Pour obtenir davantage d'informations, vous pouvez accéder au site internet de l'ACIA à l'adresse suivante: www.inspection.gc.ca/phytoravageurs

Crédit photo:
terrace-vaudreuil.ca/ tidcf.nrcan.gc.ca/ casatv.ca/ crem.qc.ca/ abcagrilledufrene.ca/
agrile.cqeee.org/ ACIA/ville.montreal.qc.ca/ longueuil.ca/ ville.quebec.qc.ca/ journalmetro.com

Le Tributaire

Le bulletin du Service d'aménagement

Volume 2, numéro 1 - Juillet 2014

Dossier spécial:

L'agrile du frêne est aux portes de la Matawinie



Ne déplacez pas de bois de chauffage!

Depuis le début des années 2000, un insecte ravageur originaire de l'Asie sévit dans le nord-est des États-Unis et dans le sud-est du Canada, notamment dans le sud du Québec. Il s'agit de l'agrile du frêne.

Le parasite est responsable de la mort de nombreux frênes, entraînant des impacts non négligeables tant au niveau écologique qu'économique.

Ce bulletin se consacre entièrement à tracer le portrait de l'agrile du frêne et de proposer des alternatives afin de limiter sa propagation qui est actuellement aux portes du territoire de la Matawinie.



Comment reconnaître un frêne?

Le frêne est une espèce qui pousse naturellement au Québec, résistante aux conditions difficiles et nécessitant peu d'entretien. C'est pour ces raisons qu'on le trouve en grande quantité en milieu urbain.

Pour reconnaître le frêne, il faut savoir que ses feuilles sont composées d'un nombre impair de folioles, allant de cinq à onze. Les folioles du frêne sont de forme ovale et se terminent en pointe.

L'écorce d'un jeune frêne est plutôt lisse tandis qu'à l'âge adulte, des crêtes en forme de losanges sont apparentes.



Feuille du frêne



Écorce du frêne à l'âge adulte

Qu'est-ce que l'agrile du frêne?

L'agrile du frêne est un insecte ravageur qui s'attaque à tous les genres de frênes. L'insecte qui est originaire du continent asiatique et qui est arrivé en Amérique du Nord via le transport du bois de palette, pénètre dans l'écorce de l'arbre, y creuse des tunnels et y dépose ses œufs. Lorsque ces derniers éclosent, les larves en forme de cloche envahissent l'arbre et se transforment progressivement en agrile mature.

Le cercle vicieux se poursuit et l'arbre est ainsi envahi par l'espèce. L'agrile creuse des galeries en forme de S sous l'écorce de l'arbre, ce qui empêche le passage d'éléments nutritifs vers le haut de l'arbre et le mène progressivement vers la mort, et ce, en quelques années seulement.



Larve en forme de cloche

Toutes les espèces de frênes sont menacées par l'insecte ravageur, eu égard à l'âge, la taille ou même l'état de l'arbre. L'agrile du frêne peut effectuer des vols sur plusieurs kilomètres, mais le facteur le plus important qui facilite sa propagation est le déplacement du bois de chauffage.

L'agrile du frêne a envahi une bonne partie du nord-est des États-Unis et du sud-est du Canada, occasionnant ainsi des impacts majeurs sur le plan écologique mais également au niveau économique en raison de la diminution de la valeur foncière que la perte d'arbres matures peut occasionner.

Comment dépister un frêne malade?

On peut dépister un arbre atteint par l'agrile du frêne notamment par les signes suivants :

- défoliation de la cime
- trous laissés par l'insecte adulte lorsqu'il se nourrit des feuilles
- prolifération de gourmands sur le tronc ou les branches
- fentes verticales sur le tronc
- petits trous de sortie en forme de D
- galeries (en S) sous l'écorce remplies de sciure fine et de substance brunâtre.

Attention : Il est à noter qu'un arbre atteint par l'agrile du frêne peut ne pas présenter l'ensemble de ces signes. Toutefois, lorsqu'un arbre atteint présente des symptômes, plus rien ne peut sauver l'arbre qui devrait mourir rapidement.



Galerie en S



Prolifération de gourmands



Défoliation de la cime



Sortie d'un tunnel en D

Comment limiter la propagation?

Bien que la propagation puisse se faire de manière naturelle par le vol de l'insecte, l'homme est également grandement responsable de sa propagation, notamment lors du transport du bois de chauffage, du matériel de pépinière, des arbres, des billes, du bois non écorcé et des copeaux de bois ou d'écorce contaminés. Il est donc primordial de disposer ou de brûler les arbres à l'endroit même où ils ont été abattus. Il faut éviter tout transport afin de réduire le risque de prolifération de l'insecte.

Un insecticide nommé le TreeAzin permet aux propriétaires de frênes, désireux de protéger leurs arbres contre les espèces envahissantes comme l'agrile du frêne, de pouvoir le faire. En effet, cet insecticide biologique et non destructeur permet de prémunir les arbres traités contre une future propagation. Le traitement coûte environ de 150 \$ à 250 \$ par arbre, dépendant de la taille, et est nécessaire à tous les deux ans, sur une période de six à dix ans. Pour le moment, il s'agit du seul traitement permettant de prévenir une potentielle infestation.